

# DÉCLARATION À L'OCCASION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES



## Économie sociale et solidaire : un appel au changement systémique

**Le 25 novembre 2024.** Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), tels que les coopératives, associations et collectifs, mènent des activités économiques, sociales, environnementales et liées au soin, dans l'intérêt des collectivités. Fondée sur des principes tels que la gouvernance démocratique, l'entraide et la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital, l'ESS incarne un modèle alternatif. Elle offre des solutions pour relever les défis majeurs de notre époque, notamment la montée des inégalités économiques, l'appauvrissement de l'emploi, ainsi que les crises climatiques et des soins.

Dans ce contexte, nous sommes enthousiastes de participer au [lancement de l'Année internationale des coopératives des Nations unies](#), en réaffirmant notre engagement total envers sa devise : « Les coopératives construisent la prospérité pour toutes et tous ». Cet événement, organisé dans le cadre de la conférence mondiale de l'Alliance coopérative internationale, constitue également une étape clef en vue de la [discussion générale sur des « approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir des transitions vers la formalité afin d'encourager le travail décent »](#), inscrite à l'ordre du jour de la 113<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail. Nous renouvelons notre engagement à promouvoir le modèle des coopératives et de l'ESS comme une solution concrète pour favoriser le travail décent et la justice sociale, en mettant un accent particulier sur les travailleuse·eur·s de l'informel, qui représentent 61 % de la population active mondiale.

### L'ESS ouvre des voies vers la formalisation

L'économie sociale et solidaire constitue une alternative pour permettre aux travailleuse·eur·s de l'informel de transiter vers l'économie formelle. Elle se distingue par un modèle de formalisation axé sur le respect du travail décent et l'accès à des prestations liées à l'emploi, telles que la protection sociale, les services de soin, la sécurité de l'emploi et du revenu, entre autres avantages. Bien que le discours dominant associe la transition vers l'économie formelle à une augmentation de la productivité des unités de production informelles, cette productivité ne saurait être le seul indicateur ou moteur du bien-être. Nous présentons ci-après six domaines clefs dans lesquels l'ESS peut favoriser la transition des travailleuse·eur·s de l'informel vers l'économie formelle tout en améliorant leur qualité de vie :

1. **Accéder aux économies d'échelle :** l'ESS offre des opportunités impossibles d'atteindre de manière isolée ou fragmentée. En mutualisant le travail, les ressources et les connaissances, les travailleuse·eur·s et les unités de production cherchent à répondre à des besoins communs et à obtenir des avantages collectifs. Cela inclut, entre autres, l'optimisation de la valeur des produits ou services, la garantie de la stabilité de l'emploi, la minimisation des coûts d'intermédiation et la réduction des risques liés à l'accès à des ressources essentielles telles que les machines ou les plateformes. Ces avantages sont rendus possibles grâce à des processus décisionnels démocratiques et collectifs qui



orientent les activités de production, tout en préservant l'autonomie des membres vis-à-vis d'intervenants extérieurs.

2. **Accéder à la protection sociale** : l'ESS propose aux travailleuse·eur·s de l'informel des [alternatives concrètes pour accéder à des services de protection sociale](#), que ce soit directement au sein de leurs structures d'organisation ou en tant que bénéficiaires externes. Ces services incluent, par exemple, l'assistance funéraire, l'assurance, les soins médicaux, [la garde d'enfants](#) et l'épargne collective pour faire face aux risques professionnels. De plus, les organisations de l'ESS jouent souvent un rôle de mandataire, en facilitant l'accès des travailleuse·eur·s aux programmes sociaux mis en place par les gouvernements.
3. **Organiser la voix collective** : l'ESS permet aux travailleuse·eur·s de l'informel, ainsi qu'aux groupes marginalisés confrontés à des discriminations fondées sur des critères tels que la classe sociale, le genre ou l'appartenance ethnique, de s'exprimer collectivement et d'obtenir une représentation politique. Elle pallie ainsi l'insuffisance de reconnaissance de la part du syndicalisme traditionnel. En Argentine, par exemple, une collaboration entre le gouvernement et les organisations de l'économie populaire a permis d'instaurer une gestion conjointe des politiques publiques. Cette démarche a abouti à un dialogue structuré, à une reconnaissance de la part de l'État, ainsi qu'à l'allocation de budgets dédiés à des programmes répondant aux besoins de ces organisations. Une avancée majeure a résidé dans la participation directe des travailleuse·eur·s de l'économie populaire à l'administration et à la mise en œuvre de ces initiatives au sein même des instances gouvernementales.
4. **Structurer des unités collectives** : l'ESS regroupe des travailleuse·eur·s de l'informel en les aidant à s'organiser pour progresser collectivement vers la formalisation. Cette approche repose sur la collaboration et le partage des bénéfices et met l'accent sur le bien-être collectif plutôt que sur la performance individuelle. En opérant ensemble, les travailleuse·eur·s réduisent les risques liés à leur activité. Cette approche favorise donc une transition collective vers la formalisation, plutôt qu'un parcours individuel isolé. Elle rend le processus plus efficace, durable et sécurisé.
5. **Offrir un statut juridique** : les structures de l'ESS, telles que les coopératives, bénéficient souvent d'une reconnaissance juridique, offrant ainsi aux travailleuse·eur·s de l'informel une voie vers la formalisation. Cependant, dans certains pays, les cadres juridiques en vigueur compliquent considérablement leur enregistrement. L'Organisation internationale du Travail (OIT), dans sa Recommandation 193, met en lumière l'existence des « coopératives informelles ». Ces entités, bien qu'opérant sans reconnaissance formelle, respectent les principes du coopérativisme pour répondre aux besoins collectifs de leurs membres, même en l'absence d'une conformité aux exigences juridiques.
6. **Négocier des conventions collectives** : la régulation interne de l'ESS offre un cadre permettant de dépasser les relations de travail informelles et de renforcer la confiance ainsi que la solidarité au sein des réseaux familiaux. En mutualisant les ressources et les services, l'ESS aide les travailleuse·eur·s à surmonter les défis liés à la pénurie des ressources, au manque d'infrastructures ou à l'insuffisance des compétences nécessaires à leur activité. Un exemple est celui des récupératrice·eur·s de matériaux de Pune, en Inde, qui, après un projet pilote réussi, ont formé la coopérative SWaCH. Grâce à cette initiative, elles-ils ont pu négocier collectivement avec la municipalité et



obtenir un contrat officiel pour leurs services de collecte des déchets. Cette collectivisation des intérêts et des ressources a permis non seulement d'accéder à des marchés plus larges, mais aussi d'améliorer leurs conditions de travail et de production.

### Un appel à l'action pour soutenir les travailleuse·eur·s de l'informel et leurs organisations à l'occasion de l'Année des coopératives

Notre expérience démontre que les approches collaboratives entre organisations de travailleuse·eur·s et gouvernements représentent des alternatives prometteuses aux méthodes traditionnelles de transition vers l'économie formelle. Nous proposons trois axes principaux :

1. **Reconnaître les entités de l'ESS** : pour de nombreux groupes de travailleuse·eur·s de l'informel, les structures de l'ESS demeurent toujours une alternative plus réaliste que les entreprises traditionnelles. En tant que modalités d'organisation et de production, ces entités s'adaptent mieux aux spécificités culturelles et territoriales et aux contextes locaux. Il est donc essentiel de reconnaître les coopératives comme des entités collectives à travers lesquelles une vraie transition vers la formalisation peut s'opérer.
2. **Élaborer des politiques sociales, fiscales et éducatives dans une optique de justice sociale** : les cadres juridiques et fiscaux, par exemple, doivent être révisés pour soutenir le développement et la pérennité des organisations de l'ESS. D'autres politiques pourraient inclure un accompagnement technique adapté et l'accès au crédit. Par ailleurs, il est crucial d'assurer aux membres de ces organisations l'accès à une protection sociale de base, comprenant des services de soin accessibles. Pour inscrire ces efforts dans la durée, il est également nécessaire d'introduire dans les systèmes éducatifs les principes et valeurs de l'ESS afin de les normaliser au sein de la société, notamment parmi les travailleuse·eur·s de l'informel. L'enseignement de l'ESS pourrait ainsi contribuer à créer un environnement favorable à son développement au niveau national. Une telle démarche renforcerait la viabilité de l'ESS comme alternative pour les travailleuse·eur·s de l'informel.
3. **Établir des partenariats entre gouvernements, syndicats, organisations de la société civile et acteurs internationaux pour renforcer et élargir l'ESS** : ces partenariats faciliteraient l'échange d'expériences et bonnes pratiques. En partageant des ressources et des connaissances, ils offriraient une plus grande visibilité et légitimité à l'ESS sur la scène mondiale. Pour permettre à l'ESS de gagner en ampleur, ses valeurs et principes doivent être intégrés dans la pensée collective et les pratiques sociales, le but étant d'en faire une nouvelle forme de relation sociale et de production.